d'amendes la déclaration ministérielle et de voter en conséquence.

Il a ensuite désigné sa délégation au Conseil national du 9 juillet prochain. La délégation précédente est maintenue. Elle est ainsi composée :

Titulaires : MM. Betoulle, Colly, Delory, Dronsier, J. Guesde, Jaurès, de Laporte, Mastoux, G. Rouanet, Sembat, Vaillant, Weber, Wilm.

Suppléants : MM. Lauche, Ch. Dumas, Voilin, Riagnier, Compère-Morel, Myrens, Delay, Thivrier, A. Thomas, Ghesquière, Manger, Hubert Rouger, Ellen-Prévot.

Le groupe a décidé qu'une proposition de M. de Laporte relative aux abstentions volontaires dans les scrutins publics à la tribune serait déposée avec les signatures de tous les membres du groupe.

Les musiques militaires

Paris, 29 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre un projet de loi relatif aux musiques militaires.

La loi du 24 juillet 1909 (article 2) a maintenu les musiques d'artillerie pendant deux ans, en vue de permettre l'étude d'une organisation nouvelle.

Par suite, le 24 juillet prochain, les musiques se trouveront purement et simplement supprimées si aucune loi nouvelle n'intervient.

Mais cette suppression totale priverait les garnisons de DOUAI, La Fère, Valence, Castres et Vincennes de toute musique militaire.

Aussi le projet laisse-t-il subsister sur les 25 musiques d'artillerie les cinq qui font le bonheur de ces villes.

Le projet contient d'ailleurs une réorganisation d'ensemble des musiques militaires, de telle façon qu'il maintient une musique dans toutes les villes qui en possèdent une actuellement.

Indépendamment de la musique de la Garde Républicaine, les musiques seront au nombre de 132 dont :

120 pour l'infanterie [illegible],
4 pour les zouaves,
2 pour les régiments [illegible],
5 pour l'artillerie,
1 pour le génie.

Il y aura en outre [illegible] subventionnées à des régiments d'infanterie.

La réforme électorale

Paris, 29 juin. — On a distribué aujourd'hui l'amendement suivant à l'article 1er du projet de réforme électorale :

« Rédiger comme suit cet article :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités.

« L'élection a lieu en un seul tour de scrutin. »

Cet amendement porte les signatures de MM. Dumesnil, Dariac, Allain, DANIEL VINCENT (Nord), Franklin-Bouillon.

La réunion des groupes de gauche

MILLERAND ET JAURES Y ONT PRIS LA PAROLE

Paris, 29 juin. — On sait que la délégation des gauches avait décidé que les 218 républicains antiproportionnalistes et les 135 républicains proportionnalistes se réuniraient aujourd'hui pour étudier les moyens de trouver une transaction qui puisse être acceptée par tous les groupes de gauche de manière que la réforme électorale soit réalisée non pas contre le parti républicain, mais avec son concours.

Cette réunion a eu lieu à 3 heures sous la présidence de M. Cochery. Elle a été assez houleuse, car Jaurès et quelques autres socialistes qui pris part au débat.

Le premier discours a été prononcé par Millerand, qui a invité les républicains à trouver un terrain d'entente en affirmant que la Chambre, en se prononçant contre l'amendement Malavialle, avait en fait voté le principe de la R. P.

Cette déclaration provoqua quelques murmures parmi les adversaires de la R. P. qui faisaient remarquer que le vote de l'amendement Malavialle ne préjugeait pas de ce qui se passerait dans le scrutin sur l'article 1er de la commission.

M. Dalimier dépose alors, en son nom et au nom de certains de ses collègues, une proposition tendant à la nomination d'une commission composée de quatre membres par groupe de gauche, deux proportionnalistes et deux antiproportionnalistes, chargée de rédiger un projet transactionnel. M. Dalimier estime que cette commission pourra mieux et plus utilement qu'une réunion plénière, mener à bonne fin cette étude.

Jaurès prend alors la parole et soutient, comme Millerand, que le principe de la R. P. ne peut être admis en discussion, qu'au surplus la commission du suffrage universel avait fait le maximum de concessions possibles et que le pays ne comprendrait pas qu'on aille plus loin dans cet ordre d'idées.

M. Dumesnil, répondant à Jaurès, a déclaré que l'amendement qu'il avait déposé avec cinq de ses collègues avant l'amendement Malavialle était une transaction toute indiquée, puisque son système comporte le scrutin de liste avec représentation des minorités. M. Dumesnil se rallie à la proposition de M. Dalimier, estimant que les républicains doivent se faire mutuellement les plus larges concessions afin de faire une réforme qui puisse être acceptée par tous les partis de gauche. Si on renvoyait la proposition Dalimier à la commission du suffrage universel, celle-ci se trouverait juge et partie. Il faut tenir compte non seulement de l'opinion exprimée par les 135 qui ont voté le rejet de l'amendement Malavialle, mais aussi de l'opinion de l'ensemble des républicains de gauche.

A ce moment, le président met aux voix l'ordre du jour de M. Dalimier, décidant la nomination d'une commission. Cet ordre du jour est voté, mais il y a de nombreuses abstentions.

A ce moment se produit un incident fort curieux. M. Franklin Bouillon dit que la conséquence de la nomination de cette commission doit être de suspendre la discussion du projet de loi devant la Chambre.

On crie : « La gaffe ! »

M. Joseph Reinach déclare que ses amis et lui ne sauraient se prêter à aucune tentative de dessaisissement de la commission du suffrage universel ni d'ajournement du débat. Il faut, dit-il, que la réforme électorale reste en tête de l'ordre du jour de la Chambre.

La réunion prend fin sur cette déclaration au milieu du tumulte et des groupes qui se réunissent pour désigner leurs délégués à la commission de conciliation.

Nomination des délégués

Paris, 29 juin. — Les groupes se sont réunis séparément après la séance plénière pour nommer leurs délégués à la commission.

Ont été désignés :

Gauche démocratique : MM. Dreton, Léon Bérard, Thomson et Derriac.

Groupe radical-socialiste : Daniel Vincent, Dalimier, Javal et Dumesnil.

Gauche radicale : Abel Ferry, Noulens, Dessoye et Théodore Reinach.

Socialistes indépendants : Painlevé, Millerand, Colliard et Breton.

Au total, 16 délégués.

Les socialistes unifiés ont refusé d'en désigner.

Réunion de la Commission

Paris, 29 juin. — La commission déléguée par les groupes de gauche s'est réunie à la fin de l'après-midi. Elle a désigné M. Dalimier, président, et Dumesnil, secrétaire.

Elle a examiné le problème de la réforme électorale, conformément au mandat qui lui avait été confié.

Elle a chargé son président, M. Dalimier, de présenter et de soutenir en son nom, au cours de l'interpellation sur la réforme électorale, un ordre du jour signé par les seize membres de la commission.

Cet ordre du jour ne sera connu que demain.

Nous pouvons dire, cependant, qu'il est conçu en termes vagues et invite le gouvernement à présenter un projet qui mette d'accord tous les républicains.

DANS LA REGION

Société républicaine des conférences populaires

CONFERENCES DU DIMANCHE 2 JUILLET

COURRIERES. — Conférence par M. Merchier, juge de paix à Lille, salle Brulin, à 4 heures.

LE QUESNOY. — Salle de la mairie, à 3 heures, conférence par M. Marcel Cachin, avocat.

BAILLEUL. — Salle du « Canon d'Or », à 8 heures 1/2, conférence par M. Bonnaire, professeur à Dunkerque.

BERLAIMONT. — Salle de la mairie, à 3 heures, conférence par M. Merchier, juge de paix.

BAVAI. — Salle de la mairie, à 3 heures, conférence par M. Vôderine, professeur à l'Ecole pratique de Roubaix.

AIX-NOULETTE. — Salle Musart, à 3 heures, conférence par M. Deneubourg, professeur à Roubaix.

LUNDI 3 JUILLET

GENECH. — Salle Delmer, à 6 heures 1/2, conférence par M. Deneubourg, professeur à Roubaix.

Le 2 Juillet Roubaisien

Première Victoire

L'admirable et courageuse campagne de la « Pensée Libre », des Sociétés de Libre Pensée, des groupements socialistes, républicains [illegible] a remporté un premier et important succès.

La Préfecture du Nord nous communique en effet, hier, l'arrêté suivant :

Un arrêté du Préfet du Nord

Le Préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu les articles 97 et suivants de la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant qu'un cortège de sociétés catholiques de préparation militaire est projeté, à Roubaix, pour le dimanche 2 juillet 1911 ;

Considérant que s'il convient de laisser à tous les citoyens le droit de manifester librement dans les rues, à la condition de ne pas troubler l'ordre public, et de ne pas gêner la circulation, il importe d'éviter tous actes qui pourraient prendre un caractère de provocation et donner lieu à des contre-manifestations ;

Considérant que la présence dans le cortège de toute personne portant le costume ecclésiastique ou le port de tout emblème religieux serait inutile et déplacé à l'occasion d'une fête de préparation militaire, et pourrait être une cause de trouble ;

Arrête :

Article 1er. — Le cortège des Sociétés de préparation militaire pourra se dérouler librement dans les rues de Roubaix le 2 juillet pour se rendre de la gare au champ d'exercice.

Art. 2. — La présence dans le cortège de toute personne revêtue du costume ecclésiastique, et le port de tout emblème religieux sont rigoureusement interdits.

Art. 3. — Aucune cérémonie d'exercice du culte catholique ne pourra être célébrée que dans un lieu clos où le public n'aura point accès, et où ne seront admises que les personnes munies d'une carte d'invitation individuelle.

Art. 4. — M. le commandant de gendarmerie, M. le maire de Roubaix et M. le commissaire central de Roubaix sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 27 juin 1911.

Le Préfet du Nord,
Signé : L. VINCENT.

Ainsi donc M. Delamaire ne se montrera pas, toute sa séquelle d'ensoutanés devra se cacher, la fameuse messe militaire sera célébrée à huis clos, et la troupe et la police auront vraisemblablement pour mission de fermer le bec aux chanteurs de cantiques s'ils s'avisaient d'entonner leurs psaumes pendant le défilé.

Mais le rendez-vous donné aux libres penseurs et aux laïques le 2 juillet à Roubaix est maintenu et reste fermement convenu.

Il faut qu'ils soient là !

Si les 8,000 gymnastes cléricaux trouvaient la rue vide, ils auraient vite fait d'improviser une manifestation confessionnelle, malgré tous les arrêtés préfectoraux.

Il ne faut pas que cela soit !

Nos amis doivent être dans la rue, calmes, silencieux et sages, si les gymnastes catholiques respectent la neutralité imposée par le Préfet du Nord, — mais prêts à assurer le service d'ordre s'il prenait aux pupilles de l'archevêque la fantaisie d'élever la voix.

D'ailleurs la seule présence de la foule ouvrière et laïque suffira. Elle n'aura pas à se départir de la contemplation souriante du troupeau des brebis du Seigneur privé de ses pasteurs et désemparé.

Camarades libres penseurs, complétons la victoire en venant tous à Roubaix dimanche matin.

***

Nous publions ci-dessous les ordres du jour reçus hier, et rédigés avant que fût connue la décision préfectorale :

AUX ETUDIANTS

socialistes et républicains libres-penseurs

Les étudiants de la Catho ont décidé de se rendre en masse à Roubaix, dimanche prochain 2 juillet, pour prêter main-forte aux patronages catholiques et aux syndicats jaunes.

Nos groupes d'étudiants républicains et socialistes, les **Queux de la République**, ont, eux, décidé d'aller à Roubaix, le même jour, prendre leur place à côté des travailleurs luttant pour leur liberté.

Les étudiants ont pris cette devise
« Aux opprimés aide toujours ! »
Le peuple souffre, il agonise :
Nous allons lui porter secours.

A l'appel de nos groupes, nous répondrons tous : « Présents ! » et nous irons à Roubaix

Achever l'œuvre commencée
Et [illegible] her de faire jaillir,
En servant le Progrès, en sroussant la Pensée,
La Lumière qui doit éclairer l'Avenir.

Les travailleurs de Roubaix ploient sous l'oppression cléricale.

Cette population si courageuse, si foncièrement démocratique, qui vibre à chaque succès de l'idée républicaine, cette population se débat contre la pieuvre cléricale qui veut l'enlacer.

Et dans un suprême effort, bravant la haine d'un patronat fanatique, le prolétariat roubaisien va se dresser et s'opposer à la manifestation catholique qui est une provocation à la Pensée Libre.

Toutes les forces de réaction se donnent rendez-vous à Roubaix dimanche prochain.

De toutes les capucinières va sortir la vermine cléricale.

ETUDIANTS, REPUBLICAINS ET SOCIALISTES, pouvons-nous rester spectateurs et aller à nos plaisirs quand de braves ouvriers vont sacrifier leur journée de repos pour lutter contre la Réaction, pour défendre la Pensée Libre.

GUEUX DE LA REPUBLIQUE, en avant ! Le plaisir à plus tard. Le devoir nous appelle à Roubaix.

A nous, jeunesse studieuse
Que guide et soutient le savoir,
A nous, jeunesse généreuse,
A nous le sublime devoir,
A nous la glorieuse tâche
D'aller nous tenant par la main,
Lutter bravement, sans relâche,
Pour le bonheur du genre humain.

Nos Anciens ont lutté pour la République, nous ne serons pas moins courageux qu'eux.

Que chacun insiste près de ses amis et dimanche l'on verra toute la Jeunesse des Lycées, marchant à côté des rudes travailleurs pour écraser la Réaction.

ETUDIANTS REPUBLICAINS ET SOCIALISTES, TOUS A ROUBAIX DIMANCHE 2 JUILLET, A DIX HEURES DU MATIN, POUR MANIFESTER.

Les Queux de la République.

Les libres-penseurs du canton de Lannoy

La section de Libre Pensée du canton de Lannoy, ayant son siège chez Clovis Leclercq, à Lys, a voté l'ordre du jour suivant dans sa dernière réunion :

Attendu que quelques jours avant une fête gymnastique proprement dite que les clericaux veulent faire à Roubaix le 2 juillet, puis une manifestation confessionnelle avec les enfants des écoles congréganistes déguisés en gymnastes ; attendu que c'est un défi lancé à la Libre Pensée ; la section engage tous ses adhérents, tous les camarades, à aller manifester dimanche à Roubaix.

Tous seront camarades contre le cléricalisme. Quelques-uns de nos amis manquent à l'appel. C'est pour la Libre Pensée ! »

PROTESTATION des libres-penseurs d'Aniche

On nous communique l'ordre du jour suivant :

La Libre-Pensée « La Lumière d'Aniche et des environs » considérant que la mobilisation de tous les groupes de la bande noire qui vont se rendre à Roubaix, le 2 juillet, sous prétexte d'un concours de gymnastique, n'est autre qu'une scandaleuse provocation à la République et à la Libre-Pensée, proteste énergiquement contre les autorités qui n'ont rien fait pour empêcher l'envahissement, par la réaction avérée, d'une ville républicaine et socialiste comme Roubaix.

Le groupe d'Aniche envoie son salut fraternel aux organisateurs de la contre-manifestation et engage la Fédération de la Libre Pensée du Nord à employer tous les moyens en son pouvoir pour empêcher les hordes cléricales d'accomplir à Roubaix la sale besogne qu'elles complotent. Si l'on ne protestait pas, ce serait l'an prochain une autre ville, comme Aniche, par exemple qui serait souillée par les manifestations. Voilà ce qu'il faut empêcher ! »

A ROUBAIX

Une auto culbute

PLUSIEURS PERSONNES BLESSEES, DONT UNE GRAVEMENT

Un terrible accident d'automobile, dont on ne peut encore prévoir toutes les conséquences, s'est produit hier à trois heures, rue de Lannoy. René Vanhove, chauffeur chez Herman, loueur de taxis, rue des Fabricants, était parti vers trois heures de l'après-midi pour conduire à Willems M. Gaston Van Thournout, ingénieur de la Compagnie Desclée et Maurice Demeester fils, industriels à Halluin.

Ils étaient arrivés à hauteur de la rue du Tilleul, lorsqu'ils se trouvèrent en présence d'une charrette anglaise qui traversait la rue de Lannoy à très rapide allure. Le chauffeur voulant l'éviter vira brusquement sur sa gauche. Malheureusement l'auto obéit très mal et vint se jeter sur le trottoir, où elle culbuta.

Le chauffeur projeté hors de la voiture tomba à la renverse sur le trottoir.

Relevé et transporté dans une maison voisine, il reçut les soins d'un docteur qui constata des plaies à la jambe droite, à l'oreille droite et sur plusieurs parties du corps. Il craint des fractures du coccyx et du sacrum.

Les autres portent des plaies contuses à la tête, à la figure et sur diverses parties du corps.

René Vanhove a été transporté chez lui, rue Dubois.

LA FERMETURE de l'Ecole du Trichon

La « Pensée Libre » ayant appris le projet de fermeture de l'Ecole laïque du Trichon, projet voté par l'administration cléricale de Roubaix, proteste avec énergie contre cette décision et compte sur le Gouvernement républicain pour ne pas livrer l'enfance de tout un quartier de Roubaix à la réaction cléricale.

A BOULOGNE

Un enfant martyr

IL MEURT DES SUITES DES COUPS QUE LUI ONT PORTE SON PERE ET SA BELLE-MERE. — ARRESTATION DES COUPABLES

Au numéro 90 de la rue de la Tour-d'Ordre, au second étage, sur le derrière, habitent depuis novembre dernier Louis Venel, 27 ans, docker, et son amie Eugénie Duquespoye, 21 ans, et le fils de Venel, Louis-Eugène, âgé de 5 ans. Venel qui est divorcé avait réclamé l'enfant qui était élevé chez ses grands-parents, et celui-ci lui avait été remis en mars 1911.

En avril 1911 une plainte fut portée contre Venel, qu'on accusait de martyriser son enfant. Faute de preuves, l'affaire n'eut pas de suites.

Mercredi après-midi, l'enfant décédait. Le docteur Tellier appelé, remarquant que le visage du petit était couvert de traces bleuâtres, refusa le permis d'inhumer. Le bruit que l'enfant était mort des suites de coups qui lui avaient été portés, se répandit dans le quartier, et bientôt un rassemblement de plus de mille personnes se forma devant la maison.

M. Gauthier, commissaire de police, se rendit aussitôt sur les lieux et procéda à l'interrogatoire de Venel en attendant l'arrivée de médecins légistes.

Celui-ci prétendit que les ecchymoses relevées sur le corps de l'enfant provenaient d'une chute dans les escaliers. La version parut suspecte. Les médecins légistes vinrent examiner le cadavre et ayant relevé plus de cinquante traces de coups et plaies sur le corps du petit malheureux, firent un rapport accablant pour Venel et sa concubine.

M. Gauthier les fit immédiatement arrêter, tandis que le corps de l'enfant était transporté à la Morgue où aura lieu l'autopsie.

Les agents eurent beaucoup de mal à protéger [illegible] indignée [illegible] contre [illegible] qui voulait [illegible] les [illegible].

Un cycliste se brise le crâne en se jetant sur un tombereau

Mercredi, vers deux heures de l'après-midi, deux charretiers, d'une maison de Boulogne, M. Bertin, 44 ans, et Maillard, 42 ans, revenant d'Outreau, arrêtèrent leurs attelages en face du café Filiatre-Varet, au lieu dit le Petit-Paradis, et entrèrent prendre une consommation. A ce moment arrivait un cycliste, qui allait très rapide.

A la suite d'une courbe de la route, il aperçut trop tard les chariots qu'il ne put éviter et se jeta dessus tête baissée. Il fut littéralement assommé.

Le docteur Sagot, appelé, ne peut que constater le décès, dû à une fracture du crâne.

On ignore l'identité du malheureux.

Sa bicyclette portait une plaque de cycle 1011 et une plaque avec cette indication : Poidevin, constructeur à Etaples. Un télégramme a [illegible] à [illegible].

Mortel accident à bord

Mercredi, vers midi, le nommé Jean-Baptiste Coudebert, [illegible] ans, manœuvre, a été tué à bord du machineur « Rose-Mystica », de Dortel, par la chute du hissoire, qui s'est rompu brisé sous l'action du vent.

A CONDETTE

UNE MYSTERIEUSE AFFAIRE

ON DECOUVRE DANS UNE PATURE LE CADAVRE EN PUTREFACTION D'UN INCONNU

M. Gérard, de Pont-de-Briques, fermier à l'usine Haupiemberg à Hesdigneul, allait à son travail lorsque, arrivé sur une pâture voisine d'où rendez-vous cent mètres de la route Nationale, il découvrit dans les hautes herbes le corps d'un homme en complet état de putréfaction. Il prévint aussitôt les autorités qui procédèrent à une enquête.

Le cadavre était celui d'un homme de 35 à 40 ans. Il était couché sur le dos et tenait un revolver chargé de cinq balles dans la main gauche. A ses pieds se trouvait une corde de 1 m. 50, teinte de sang. Aucun papier ne permit d'établir son identité.

Le docteur Sagnot appelé, constata que l'inconnu avait dû se suicider d'un coup de revolver et que la mort remontait à deux mois.

Mais d'autres renseignements peuvent jeter autour de ce cadavre le mystère le plus angoissant.

En effet, le 5 mai dernier, M. Descoq-Deliez, propriétaire de la pâture a roulé son herbe avec ses chevaux. Il est passé à l'endroit où on a découvert le cadavre, et il n'a rien aperçu.

D'autre part la corde de 1 m. 50 que l'on a trouvée près du cadavre, n'a-t-elle pas servi à attacher le malheureux par les pieds pour le transporter là où il a été découvert ?

Autant de suppositions qui peuvent prêter à toutes les hypothèses.

En attendant, le corps a été mis en bière dès la journée de mercredi et enterré au cimetière de Condette.

A Pont-à-Vendin

La Cité du Gaz et de l'Electricité

Avant d'être la cité du fer, lorsque dans deux ans, la Société qui est aujourd'hui définitivement formée aura construit la formidable usine métallurgique dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, Pont-à-Vendin est dès maintenant la cité du gaz et de l'électricité. C'est là une des premières conséquences de l'installation des fours à coke de la Compagnie des mines de Lens dont les produits sont alimentés plus tard les hauts fourneaux destinés à traiter les minerais de l'Est.

Cette conséquence n'est pas moins importante que la seconde car si celle-ci marque une orientation nouvelle de l'industrie métallurgique qui abandonne la théorie des usines sur le minerai pour en venir à celle des usines sur le combustible, la première est sur le point de modifier de façon très sensible les conditions d'existence industrielle de la région du Nord en généralisant partout l'emploi de l'électricité comme force motrice.

Ce sont en effet des réserves presque inépuisables d'énergie que constituent les gigantesques batteries de fours qui s'échelonnent à Pont-à-Vendin, le long des rives enfumées du canal de la Deûle et cette énergie n'est plus condamnée à se perdre comme autrefois depuis que la science a trouvé le moyen de la porter au loin sous forme de haute tension.

En visitant avec les membres du Congrès de l'industrie minérale, les usines de Pont-à-Vendin où va se former bientôt un des centres industriels les plus formidables de France, nous avons été frappé par le caractère véritablement grandiose de ces installations sur lesquelles nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile d'attirer un instant l'attention de nos lecteurs. C'est un des côtés, non le moins intéressant, du développement prodigieux du bassin houiller du Pas-de-Calais, d'où le labeur de milliers de travailleurs fait jaillir des richesses dont ils n'ont, hélas, que la trop petite part... « Sic vos, non vobis »....

FLAMMES ETEINTES

Le voyageur qui traversait autrefois les régions où s'opérait dans les anciens fours la transformation du charbon en coke, voyait non sans étonnement des flammes énormes s'échappaient des cheminées trapues et qui, la nuit, répandaient, à dix kilomètres à la ronde, d'immenses lueurs d'incendie. C'était le gaz, produit par la distillation de la houille, qui brûlait ainsi, envoyant par millions de calories sa chaleur de combustion, vers l'infini placé.

L'industrie moderne, dont la devise est surtout de faire des économies, a su tirer partie de cette chaleur. Le paysage en a perdu de son pittoresque, mais la bourse des actionnaires y a trouvé son compte.

Aujourd'hui, on ne voit plus des fours à coke, quand le soir tombe, que les points incandescents qui marquent les « regards » de chaque four et la « récupération » a éteint les flammes extérieures. Du gaz qui s'échappait à torrents de ses cornues de « cokéfication », voici ce qu'elle a fait :

D'abord elle a supprimé le charbon qui était nécessaire à chauffer ces cornues en brûlant, par dessous, le gaz qui s'échappait de la cornue voisine. Solution simple et élégante que réalisent à Pont-à-Vendin les fours Otto, Koppers, Siebel et à Mines de Lens ».

Mais comme la production de gaz dépassait encore et de beaucoup la quantité nécessaire pour chauffer les fours, on a transformé l'excédent en force motrice et, pour cela, les moyens employés sont variés.

MOTEURS EN MARCHE

La première source fut de brûler directement le gaz sous les chaudières. Après quelques tâtonnements on y arriva, non sans avoir abîmé quelques générateurs qui dans cette température de fournaise fondaient comme du suif de chandelle. Un groupe de six à Bellville y fonctionne de cette façon à Pont-à-Vendin.

Puis on s'aperçut que les gaz brûlés dans les fours étaient encore assez chauds pour porter à l'ébullition l'eau des chaudières et l'on installa dix-huit générateurs de divers types, chauffés uniquement par les chaleurs perdues.

La vapeur ainsi produite est envoyée dans trois « centrales » où elle actionne des moteurs couplés sur des dynamos. Machines à piston, turbines à vapeur, tout cela ronfle, tourne à des vitesses folles entraîne les induits des alternateurs dans une ronde vertigineuse, génératrice des courants puissants qui s'élancent dans les fils mystérieux des armatures.

Tout récemment une quatrième centrale a été construite. Elle abrite trois groupes électrogènes mus par des moteurs à gaz, mais des moteurs à gaz de taille peu commune puisqu'ils font chacun 1,200 chevaux, et le gaz leur est fourni, après épuration, par les fours à coke.

LES SOUS-PRODUITS

Cette épuration n'est pas un des côtés les moins intéressants de l'industrie du coke qui a vu se créer, à côté d'elle, une source énorme de bénéfices par la récupération des sous-produits. En effet, à sa sortie des fours, le gaz que nous avons vu chauffer les fours voisins, brûler sous les chaudières, alimenter des puissants moteurs est auparavant débarrassé de ses « impuretés » ; et ces impuretés sont une richesse ! C'est le goudron, dont la distillation donnera le brai pour les briquettes et la série des huiles qui fournissent à la chimie et à la teinturerie une quantité indéfinie de matières premières. Ce sont les huiles de pétrole d'où l'on retirera des flots de benzol. Ce sont enfin les eaux ammoniacales qui dans les bacs de sulfatation donneront le sulfate d'ammoniaque qui, livré à l'agriculture, ira fertiliser la terre et lui rendre l'azote que lui ont enlevé les moissons.

Et ainsi de ces blocs de houille que le mineur arrache à la veine, la science et l'industrie modernes font jaillir l'infinie variété des forces vives que le soleil accumula dans les forêts séculaires englouties dans les cataclysmes géologiques qui bouleversèrent notre globe en formation.

LA FEE ELECTRICITE

Des quatre centrales dont nous venons de parler et qui, toutes ensembles, fournissent une force totale de plus de 10,000 kilowatt, le courant, sous une tension de 5,000 volts, se rend dans un poste central de réception et de transformation.

Là, dans des appareils spéciaux, sortes d'accumulateurs de pression, on augmente successivement sa tension à 15,000, puis à 45,000 volts.

C'est cette tension formidable qu'on l'expédie à l'extérieur et c'est ce résultat qui, comme nous le disions plus haut, est un facteur nouveau dans les conditions d'existence de l'industrie.

Enfin il était autrefois impossible de transporter à une distance un peu longue l'énergie électrique et le transport étant limité par la perte de courant et l'épaisseur des conducteurs qui croissaient sans cesse avec l'étendue de la ligne.

Aujourd'hui cette difficulté est vaincue par l'emploi des courants alternatifs qui, à l'inverse du courant continu, peut être transporté sans déchet important, soit la tension et la section des conducteurs.

Grâce aux alternances on peut envoyer du courant sous une tension de 50 ou 60,000 volts jusque Paris. A l'arrivée, des transformateurs le ramènent à 100 ou 200 volts sous forme continue, c'est-à-dire propre à toutes les applications de force et lumière.

On comprend que dans ces conditions les énormes réserves d'énergie que recèlent les veines de coke du bassin du Pas-de-Calais et dans Pont-à-Vendin est un exemple frappant, puissent être bientôt mises au service de l'industrie de toute une région et apporter la force motrice non seulement dans les usines mais aussi à domicile, modifiant ainsi les données fondamentales du travail qui tendent, actuellement, à concentrer les travailleurs dans de vastes ateliers.

N'est-ce pas dans la puissance de cet agent qu'est l'électricité un facteur de la décentralisation industrielle et n'est-ce pas un [illegible] qui commence ?

E. V.

Dernière Heure

La déclaration ministérielle

Paris, 29 juin. — Voici quelques indications sur le contenu de la déclaration ministérielle qui sera lue demain aux Chambres.

La déclaration sera très nette sur les diverses questions à l'ordre du jour. Elle indiquera que le Gouvernement entend gouverner, c'est-à-dire donner à la politique intérieure et extérieure une direction ferme, tenant sur le respect des principes d'ordre et d'autorité. Elle contiendra un passage spécial sur la nécessité d'assurer la défense laïque et le respect absolu des lois de laïcité.

La réintégration des Cheminots

En ce qui concerne la question des cheminots, la déclaration portera que si le Gouvernement renonce au projet qu'avait élaboré M. Charles Dumont tendant à la création d'un conseil supérieur de discipline, elle considère cependant qu'il y a lieu de reprendre avec les compagnies les négociations au sujet de la réintégration des employés révoqués.

Le Gouvernement annoncera d'ailleurs son intention de faire voter rapidement la loi sur le statut des fonctionnaires, donnant un statut particulier aux cheminots, et de préparer la réorganisation du régime des chemins de fer.

Enfin la déclaration contiendra le désir et l'engagement du gouvernement de pratiquer une politique sévère d'économies, de fortifier de plus en plus la défense nationale et de rester fidèle à nos alliances et à nos amitiés.

Le Gouvernement veut la confiance

Ajoutons que le Gouvernement demandera la jonction et la discussion immédiate des diverses interpellations déposées sur sa politique générale et sur les questions particulières, telles que la réintégration des cheminots, des nominations de magistrats, etc.

Il posera à ce sujet la question de confiance.

Au début de la séance, M. Pams, ministre de l'Agriculture, déposera sur le bureau de la Chambre le projet qu'il avait préparé sous le ministère Monis au sujet de la suppression de la délimitation des produits.

LE CRIME DU VESINET

NOUVELLES ARRESTATIONS IMMINENTES

Paris, 29 juin. — De nouvelles arrestations sont imminentes. Au cours de leur enquête, le service du contrôle de la Sûreté générale et la première brigade mobile ont découvert, en effet, l'existence d'une association d'individus de mœurs spéciales, dont M. Vermersch aurait été la victime. En outre, l'un des amis du défunt, dont le nom a été maintes fois prononcé, serait à la veille d'être appréhendé.

Le rentier du Vésinet — tout tend à le démontrer — a été assailli par plusieurs individus. L'autopsie a démontré, on s'en souvient, qu'il a été étranglé, assommé et poignardé.

Un mince cordon serrait étroitement le cou de la victime. De profondes et larges blessures étaient visibles sur la face postérieure du corps. Plusieurs côtes avaient été brisées. Un coup, furieusement porté, avait brisé le crâne.

D'autre part, dans la fosse, sous le cadavre, on a découvert un sac de forte toile, semblable à ceux dont se servent les grainetiers.

Des taches de sang relevées sur la toile — à l'intérieur du sac — apportent la preuve que le cadavre du malheureux rentier fut glissé dans ce sac avant d'être transporté dans le potager.

Or, M. Vermersch était un homme robuste. Pour porter son cadavre de la chambre du crime à l'endroit où il fut inhumé, deux hommes très robustes étaient nécessaires.

On a donc raison de croire que Jooris n'a point commis, seul, le crime.

Le Circuit Européen

LA TRAVERSEE DE LA MANCHE REMISE A LUNDI

Calais, 29 juin. — Train a atterri à quinze kilomètres de Calais. Il attend une accalmie pour repartir.

Le Comité, d'accord avec les aviateurs, a décidé que le départ pour Douvres et Londres aurait lieu lundi matin à quatre heures.

De l'avis de toutes les personnalités compétentes, l'étape Roubaix-Calais constitue une véritable prouesse en raison de la violence du vent.

A BRUXELLES

Berchem-Aviation, 29 juin. — Vers sept heures, le prince de Nisol, concourant pour l'étape Bruxelles-Roubaix, prend son vol. Après avoir évolué, il revient atterrir au champ d'aviation. L'appareil tangue fortement. L'aviateur veut atterrir, mais l'appareil pique subitement du nez. L'aviateur n'est pas blessé, mais l'appareil est détruit.

Congrès des Ouvriers de la Guerre

Paris, 29 juin. — La séance de mercredi est présidée par M. Desquien, de Lille, assisté de MM. Jaucent, de Tulle, et Barthelon, de Valence.

Le congrès continue la discussion de l'ordre du jour de l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat.

Il décide que la semaine anglaise, repos de 48 heures, sera demandée après l'obtention de la journée de 8 heures.

Il demande que les salaires soient fixés d'après les conditions de l'existence, que les retraites soient uniformes pour tous les intéressés, que l'on accorde quinze jours de congé à tous les travailleurs de l'Etat.

Le contrôle collectif est accepté.

Le congrès proteste contre l'article 69 qui réserve des emplois aux anciens militaires dans les manufactures de l'Etat en attendant la révision de cette loi, il demande la titularisation de tous les ouvriers temporaires existant dans ces établissements.

SEANCE DE MERCREDI

Paris, 29 juin. — La séance est présidée par M. Lucain (Bourges), assisté de MM. Seynat (Alger) et Singres (Marseille).

Secrétaire : M. Barthelon (Valence).

Le Congrès décide de présenter les revendications au groupe parlementaire et au ministère dans l'ordre suivant :

1. Retraite entière et proportionnelle en période transitoire.
2. Extension de cette retraite aux ouvriers licenciés avant le 1er mars 1897 et qui n'ont pu être réembauchés avant le 1er juillet 1899.
3. Retraite des veuves.
4. Retraite en cas d'invalidité.
5. Suppression de la main-d'œuvre militaire.
6. Suppression de la liste numéro 2.
7. Titularisation et suppression de l'immatriculation.
8. Salaires.

Le Congrès adopte diverses modifications à apporter au règlement de l'apprentissage et formule les revendications suivantes : 1. Que le traitement minimum des expéditionnaires soit porté à 120 fr. ; 2. que l'indemnité donnée aux employés de bureaux soit également donnée aux expéditionnaires ; 3. que le traitement de ceux-ci soit augmenté de 15 francs tous les trois ans ; 4. que les employés de bureaux soient placés dans la classe afférente à leur ancienneté de service ; 5. que les classes soient supprimées.

MM. Ellen, Prévot, Durafour, Le Hérissé, Delonde, Privet, Vaillant, Rognon, députés, ont assisté à la séance.

Les congressistes seront reçus demain à 3 heures par le groupe parlementaire.

L'affaire Vermersch

Versailles, 29 juin. — La justice belge a décidé qu'un juge d'instruction et un substitut se rendrait à Versailles pour prendre sur place connaissance de tout le dossier de l'affaire du Vésinet.